



## A R R Ê T É

2025\_131\_T

**Objet :**  
**Arrêté de stationnement**

**Le Maire de VIF,  
Guy GENET**

**VU** le Code de la Route et notamment les articles R110-1 et suivants, R411-5, R411-8, R411-18 et R411-25 à R411-28

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L2213-1 à L2213-4

**VU** la demande en date du 20-06-2025 par laquelle le pôle Culture Associations et Tourisme de la commune de Vif demande de réserver une partie de la rue du 19 mars 1962 le 13 juillet 2025 à partir de 14h00 jusqu'au 14 juillet 2025 à 01h00.

**VU** la délibération de l'élection de M. Guy GENET, Maire de Vif en date du 20/09/2021

**Considérant** que pour permettre cet évènement et assurer les personnes le réalisant et des usagers de la voie, il y a lieu de réglementer selon les dispositions suivantes :

### ARRÊTÉ :

Article 1 :

La circulation et le stationnement seront interdits sur la rue du 19 mars 1962, le 13 juillet 2025 à partir de 14h00 jusqu'au 14 juillet 2025 à 01h00

Article 2 :

La présente autorisation est valable pour le 13/07/2025 à partir de 14h00 jusqu'au 14 juillet à 01h00, est délivrée à titre personnel et ne peut être cédée.

Article 3 :

Le ou les pétitionnaires sont responsables tant vis à vis de la collectivité représentée par le signataire que vis à vis des tiers, des accidents de toute nature qui pourraient résulter de la réalisation de ses activités ou de l'installation de ses biens mobiliers.

Article 4 :

Le Maire de la commune de Vif, la Directrice Générale des Services et la Responsable du service de gestion comptable, de la commune sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté. Ce dernier sera publié sous forme électronique sur le site internet de la collectivité et il sera également le cas échéant notifié à l'intéressé.

Article 5:

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter du premier jour de sa publication sous forme électronique sur le site internet de la commune.

Fait à VIF, le 01/07/2025

Le Maire,  
  
Guy GENET

Notifié à l'intéressé(e) le :